

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-NORD**

Le 2 mai 2016, à 20 heures, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Mesdames les Conseillères Louise Sénécal et Nancy Lessard, Messieurs les Conseillers Xavier Bouhy, Marco Poulin, Gino Vachon, Jérôme Bélanger formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

La secrétaire de l'assemblée est Madame Kathleen Veilleux.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

2016-05-108

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,  
que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que  
présenté.

ADOPTÉ

2016-05-109

**ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS VERBAUX**

Proposé par Monsieur Gino Vachon,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,  
que les procès-verbaux de la séance régulière du 4 avril 2016  
et de la séance d'ajournement du 25 avril 2016 soient adoptés  
tels que présentés.

ADOPTÉ

2016-05-110

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- GALA AÎNÉ EN  
OR**

Proposé par Madame Nancy Lessard,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,  
d'appuyer le Centre d'action bénévole Beauce-Etchemin  
(CABBE) pour un montant de 50\$.

ADOPTÉ

2016-05-111

**NOMINATION DU VÉRIFICATEUR DES LIVRES DE  
L'ANNÉE 2016 POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-  
VICTOR**

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de nommer la firme de comptables Blanchette-Vachon comme vérificateur des livres de la Municipalité de Saint-Victor pour l'année 2016.

ADOPTÉ

2016-05-112

**MANDAT - ÉMISSION DES PERMIS DE  
CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION**

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater madame Kathleen Veilleux pour l'émission des permis de construction ou de rénovation pour la Municipalité de Saint-Victor.

ADOPTÉ

2016-05-113

**RÈGLEMENT NUMÉRO 130-2016 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 78-2009 DÉCRÉTANT  
L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU  
FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

Proposé par Madame Louise Sénécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que:

1. L'article 2 du règlement no 78-2009 est remplacé par le suivant:

2. À compter du 1er août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

ADOPTÉ

2016-05-114

### **OMH - APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Proposé par Madame Louise Sénécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Victor pour l'année financière 2015, présentant des recettes de 47 888\$, des dépenses de 92 221\$ et un déficit de 44 333\$, auquel la Municipalité de Saint-Victor contribuera à raison de 10%, soit 4 433\$.

ADOPTÉ

2016-05-115

### **TECQ - RÉOLUTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE**

ATTENDU QUE :

- La Municipalité de Saint-Victor a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

PROPOSÉ par Monsieur Gino Vachon,

- Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que:
- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
  - la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coût de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
  - la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
  - la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉ

2016-05-116

**INSCRIPTION À LA CLASSIQUE DE GOLF - CLD ROBERT-CLICHE**

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'inscrire Madame Nancy Lessard à la classique de golf du C.L.D. Robert-Cliche, et Monsieur Jonathan V. Bolduc, maire, au souper de ladite classique, qui aura lieu le 16 juin 2016.

ADOPTÉ

2016-05-117

**AUTORISATION DE SIGNATURE - DOSSIER 185, RUE COMMERCIALE**

Attendu que Monsieur Gilles Lacasse est propriétaire de garage.

Attendu que Monsieur Gilles Lacasse désire vendre l'immeuble situé sur le lot 4 770 684.

Attendu que la municipalité de Saint-Victor intervient dans ce dossier comme créancier.

Attendu que Monsieur Marcel Pagé est intéressé à acquérir l'immeuble.

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater Monsieur Jonathan V. Bolduc, maire et Madame Kathleen Veilleux, directrice générale par intérim à signer le contrat de vente intervenu entre Garage Gilles Lacasse représenté par Monsieur Gilles Lacasse et l'entreprise 9016-0953 Québec inc représenté par Marcel Pagé

ADOPTÉ

2016-05-118

**NOMINATION D'UN NOUVEAU CHEF D'ÉQUIPE**

ATTENDU l'affichage d'un poste à l'interne de Chef d'équipe auprès des employés municipaux de Saint-Victor;

ATTENDU le rapport de DPME Partenaires;

ATTENDU que le Conseil municipal désire optimiser l'utilisation des forces de chacun de ses employés;

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor nomme Monsieur Robert Jacques au poste de Chef d'équipe pour une période d'essai de 3 mois. Celui-ci devra passer un test psychométrique.

ADOPTÉ

2016-05-119

**MANDAT-FIRME DE SERVICES PROFESSIONNELS  
POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT  
SANITAIRE ROUTE 108**

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) entreprises ont déposé des offres de services pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance du projet de prolongement du réseau d'égout sanitaire de la route 108 en réponse au devis d'appel d'offres de services professionnels déposé sur SEAO le 9 mars dernier. Ces firmes : CIMA+, ÉQIP Solutions, EXP, Pluritec et WSP.

CONSIDÉRANT QUE des firmes ne sont pas admissibles à soumissionner;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le comité de sélection et les résultats suivants :

| <b>FIRME</b>    | <b>Note technique</b> | <b>Prix</b>         | <b>Pointage final</b> | <b>Rang</b> |
|-----------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|-------------|
| <b>CIMA +</b>   | <b>60.25</b>          | <b>0\$</b>          | <b>0</b>              | <b>0</b>    |
| <b>ÉQIP</b>     | <b>54</b>             | <b>0\$</b>          | <b>0</b>              | <b>0</b>    |
| <b>EXP</b>      | <b>70,5</b>           | <b>170 163\$</b>    | <b>7.08</b>           | <b>3</b>    |
| <b>Pluritec</b> | <b>71.75</b>          | <b>143 942,95\$</b> | <b>8.46</b>           | <b>2</b>    |
| <b>WSP</b>      | <b>86.25</b>          | <b>143 718,75\$</b> | <b>9.48</b>           | <b>1</b>    |

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection de mandater le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme WSP.

EN CONSÉQUENT

Il est proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que le mandat de réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux du projet de prolongement du réseau d'égout sanitaire de la route 108 de la municipalité de Saint-Victor soit confié à la firme WSP au montant de 143 718.75\$.

QUE le devis d'appel d'offres de services professionnels, les addendas, l'offre de service incluant tous les annexes, l'offre de prix ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties.

QUE le projet sera entièrement réalisé, suite à l'acceptation majoritaire des résidents touchés par ce secteur. Lors de l'assemblée publique d'information.

QUE la présente résolution soit transmise :

- Aux 5 firmes ayant déposé une offre de services
- M. Marc-Antoine Royer, ing. MTQ

ADOPTÉ

2016-05-120

**DEMANDE DE SUBVENTION - AMÉLIORATION DE CHEMINS - TRAVAUX À ÊTRE EXÉCUTÉS DURANT L'ÉTÉ 2016 POUVANT ÊTRE ADMISSIBLES À LA SUBVENTION D'AMÉLIORATION DES CHEMINS ET RUES À LA CHARGE DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU les divers travaux à faire pour réparer les chemins et les rangs dans la Municipalité de Saint-Victor;

Proposé par Monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander à Monsieur André Spénard, Député de Beauce-Nord, une aide financière pour l'année 2016. Les travaux à effectuer seront de l'ordre de 400 000,00\$ à être répartis dans divers rangs, Routes et Rues de Saint-Victor.

ADOPTÉ

2016-05-121

**DEMANDE DE SOUMISSION POUR RAPIÉÇAGES**

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander des soumissions pour rapiéçage au râteau et/ou à la paveuse dans diverses rues et routes de la Municipalité de Saint-Victor.

Les soumissions devront répondre aux conditions suivantes : le rapiéçage au râteau sera fait pour une quantité d'environ 30 tonnes, le rapiéçage à la paveuse pour une quantité d'environ 400 tonnes. L'assiette de rue devra être préparée pour recevoir l'asphalte. L'asphalte devra être étendu à l'aide d'un profileur compacteur et roulé, le tout selon les règles de l'art. Les soumissions seront reçues, sous enveloppes scellées et identifiées SOUMISSION POUR RAPIÉÇAGES, au bureau de la Municipalité de Saint-Victor, 287 Rue Marchand Saint-Victor G0M 2B0, jusqu'à 11 heures le 6 juin

2016, pour être ouvertes le même jour à la même heure. Le Conseil Municipal ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

ADOPTÉ

2016-05-122

**DEMANDE DE SOUMISSION - ACHAT DE GRAVIER**

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander des soumissions pour l'achat de gravier 0-¾ pour environ 3000 tonnes sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-Victor. Le soumissionnaire devra fournir un prix livré à la Municipalité de Saint-Victor au 176 rue Principale.

Les soumissions seront reçues sous enveloppe scellée identifiée SOUMISSION ACHAT DE GRAVIER au bureau municipal de Saint-Victor, 287 rue Marchand Saint-Victor G0M 2B0, jusqu'à 11 heures, le 6 juin 2016, pour être ouvertes à la même heure.

La Municipalité ne s'engage pas à accepter la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions.

ADOPTÉ

2016-05-123

**DEMANDE DE SOUMISSION - ACHAT DE SABLE POUR L'HIVER**

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander des soumissions pour l'achat de sable pour l'hiver sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-Victor. Le soumissionnaire devra fournir un prix non-livré et un prix livré à la Municipalité de Saint-Victor au 176 rue Principale, pour 4500 tonnes métriques de gravier 0-½ et 500 tonnes métriques de gravier 0-¼. Prendre note que ces quantités sont approximatives et pourraient être moindres.

Les soumissions seront reçues sous enveloppe scellée identifiée SOUMISSION ACHAT DE SABLE POUR L'HIVER au bureau municipal de Saint-Victor, 287 rue Marchand Saint-Victor G0M 2B0, jusqu'à 11 heures, le 4 juillet 2016. Les soumissions seront ouvertes à la même heure de ce jour au bureau municipal.

La Municipalité ne s'engage pas à accepter la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions.

ADOPTÉ

2016-05-124

**ADOPTION DU PLAN DE MESURES D'URGENCE**

ATTENDU QUE la MRC Robert--Cliche procède à la révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

ATTENDU QUE les plans de mesures d'urgence de chacune des municipalités de la MRC font partie intégrante dudit schéma révisé;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint--Victor a procédé à l'élaboration de son plan de mesures d'urgence dans le respect des ses priorités et des objectifs du schéma de couverture de risques de la MRC;

Proposé par Madame Louise Senécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor procède à l'adoption de son plan de mesures d'urgence dans le but de l'intégrer au schéma de couverture de risques de la MRC Robert-Cliche.

ADOPTÉ

2016-05-125

**ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOIT POUR DESSERVIR LE RANG SAINT-GUILLAUME À SAINT-ALFRED**

ATTENDU la proximité du Service de sécurité incendie (SSI) de la Municipalité de Saint-Benoît pour les numéros civiques 420 à 752 du rang Saint-Guillaume de la municipalité de Saint-Alfred;

ATTENDU que le SSI de Saint-Benoît arrivera aux adresses civiques de ce rang plus rapidement que le SSI de Saint-Victor;

ATTENDU que le SSI de Saint-Benoît a été informé de cette démarche et est en parfait accord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que dorénavant, pour toutes les interventions pour les adresses mentionnées ci-dessus, le SSI de Saint-Benoît sera appelé en premier et que le SSI de Saint-Victor sera appelé par la suite en entraide pour cet appel incendie. Le Conseil informera la population de ce changement, afin d'éviter les surprises devant l'arrivée du SSI Saint-Benoît si une intervention était nécessaire.

ADOPTÉ

2016-05-126

**ACHAT D'UNE TABLETTE POUR POMPIERS**

Proposé par Madame Louise Senécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor se procure une tablette électronique au montant de 1050\$ avant taxes, afin de



permettre aux pompiers, lors de leurs interventions sur le terrain, d'entrer des informations directement dans le système informatique.

ADOPTÉ

2016-05-127

**DÉROGATION MINEURE – STEVEN TARDIF 266  
RUE PRINCIPALE POUR UN HÔTEL SUR LE LOT 4  
770 518**

ATTENDU la séance du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 avril 2016 en présence de Mme Fernande Jacques et Messieurs Marco Poulin, Nelson Bolduc et Gino Vachon auquel s'était adjointe Madame Kathleen Veilleux directrice générale par intérim;

ATTENDU le projet d'un hôtel sur le terrain visé pour 10 chambres et comprenant un corridor afin d'accéder au commerce de restauration situé sur le lot voisin;

ATTENDU que seule une dérogation mineure est nécessaire suite au dépôt d'un plan d'implantation déposée par Mme Nadia Parent arpenteur-géomètre;

ATTENDU le corridor projeté devra avoir aucune marge de recul latéral et que celui-ci aura seulement 3.51 mètres de largeur;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme estime que la demande est recevable, bien justifiée et n'aurait aucun impact au voisinage immédiat;

EN CONSÉQUENCE, il est :

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accorder une dérogation mineure à M. Steven Tardif et représenté par M. Sylvain Fecteau, promettant acquéreur, afin de permettre une marge de recul à 0.0 mètre en cour latérale pour la construction d'un corridor d'environ 3.5 mètres de largeur devant permettre une liaison physique entre le futur Hôtel et le commerce de restauration situé au 108 rue Commerciale.

ADOPTÉ

2016-05-128

**DÉROGATION MINEURE – RESTAURANT CHEZ  
DANY 4291-2641 QUÉBEC INC (MARCEL PAGÉ) –  
108 RUE COMMERCIALE**

ATTENDU la séance du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 avril 2016 en présence de Mme Fernande Jacques et Messieurs Marco Poulin, Nelson Bolduc et Gino Vachon

auquel s'était adjointe Madame Kathleen Veilleux directrice générale par intérim;

ATTENDU le projet d'ajouter un corridor abrité entre le restaurant de la rue Commerciale et le futur hôtel situé sur la rue Principale afin d'offrir des services de restauration complémentaires à l'hôtellerie;

ATTENDU que le projet est restreint à 3.51 mètres et est situé en cour latérale pour chacun des commerces;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme estime que la demande est recevable, bien justifiée et n'aurait aucun impact au voisinage immédiat;

EN CONSÉQUENCE, il est :

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accorder une dérogation mineure à la compagnie 4291-2641 Québec inc. afin de permettre une marge de recul à 0.0 mètre pour la construction d'un corridor d'environ 3.5 mètres devant permettre une liaison physique entre les 2 commerces.

ADOPTÉ

2016-05-129

**DÉROGATION MINEURE - MADAME VÉRONIQUE DUBÉ ET MONSIEUR RAFAËL THIVIERGE, 229 RUE DOYON**

ATTENDU le projet de construction d'une nouvelle résidence sur le lot 4 770 494 avec le dépôt de plans de construction;

ATTENDU la norme maximale de hauteur des constructions résidentielles fixées à 9.0 m pour la zone;

ATTENDU que selon les plans de construction la hauteur du bâtiment serait à 9.75m et que le demandeur affirme ne pas pouvoir modifier ses plans;

ATTENDU que la demande peut être qualifiée de mineure et ne devrait pas causer de préjudices à des propriétés voisines dans les circonstances;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a produit un rapport favorable pour le projet tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est :

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accorder une dérogation mineure telle que présentée par Mme Dubé et M. Thivierge, à l'effet de permettre la construction de la résidence à une hauteur maximale de 9.75 mètres mesurée du pignon du toit jusqu'à la surface du sol en cour avant.

ADOPTÉ

**RÉSOLUTION AMENDANT UNE PARTIE DES  
MESURES D'ATTÉNUATION POUR LE PROJET  
D'ÉLEVAGE PORCIN DE 9008-8964 QUÉBEC INC.  
(UNICOOP) DANS LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un processus de consultation publique et de médiation pour le projet d'élevage porcin et a imposé des conditions particulières au permis de construction no 2015-10-0118;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé un document à l'effet qu'il lui était impossible de planter des arbres sous l'emprise de la ligne à haute tension d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE le demandeur a proposé de planter une à deux rangées d'arbres entre la limite de ladite emprise et la future construction;

ATTENDU QUE les arbres plantés en 2016 pourraient être endommagés étant donné leurs proximités avec les travaux de construction prévus en 2017;

ATTENDU QUE la municipalité a déposé un plan montrant la disposition des rangées des arbres à la satisfaction du demandeur;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jérôme Bélanger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la municipalité de Saint-Victor décrète et adopte, par résolution, les amendements suivants aux conditions supplémentaires au permis de construction tel que ci-après décrit :

1. La condition 1.1 intitulée « LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE DE L'ÉCRAN BRISE-ODEURS » est modifiée par le texte suivant.

Le plan annexé à la résolution montrant les aires de travaux de reboisement est modifié en partie par le plan annexé aux présentes daté du 29 avril 2016 et signé par Denis Desbiens urbaniste.

Ce plan illustre les changements à apporter au secteur de reboisement no 2.

2. La condition no 1.2 intitulée « AGRANDISSEMENT DE L'ÉCRAN ET AMÉNAGEMENT » est modifié par le texte suivant :

En référence au plan du 29 avril 2016, le texte des conditions est modifié pour une partie de l'aire de reboisement no 2. Pour une portion de 42 m de longueur au total, 22 m sera consacrés à deux rangées d'arbres alors que l'autre portion aura une seule rangée d'arbres sur une longueur de 20m. De plus, cette section de 42 m pourra être plantée seulement après les travaux de construction.

3. L'ensemble du texte de la résolution no 2016-04-97 doit être interprétés selon les changements décrits tout en faisant les adaptations nécessaires.

Pièce jointe : Plan montrant les changements proposés daté du 29 avril 2016 et signé par Denis Desbiens urbaniste.

ADOPTÉ

2016-05-131

**DEMANDE CPTAQ - MONSIEUR DENIS GIROUX**

ATTENDU la nature de la demande de Monsieur Denis Giroux, au 649, rang Sainte-Catherine pour une utilisation autre qu'agricole,

ATTENDU que le Maire et les conseillers (ères) ont pris connaissance de ce dossier.

ATTENDU que la présente demande est conforme avec l'article 62 sur la loi du LPTAA et n'a aucun impact au niveau agricole.

ATTENDU que la demande est conforme au règlement portant le numéro 54-2006.

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité appuie la demande dans le dossier de Monsieur Denis Giroux et achemine le dossier à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

ADOPTÉ

2016-05-132

**AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT CONCERNANT L'OCTROI D'UN CRÉDIT DE TAXES AU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES**

La conseillère Madame Nancy Lessard donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera soumis pour adoption un règlement concernant l'octroi d'un crédit de taxes au développement industriel, conformément aux dispositions de la loi sur les compétences municipales.

**LES COMPTES**

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,  
 Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,  
 que les comptes suivants sont adoptés pour paiement :

|                                |              |
|--------------------------------|--------------|
| Télus mobilité                 | 409,07 \$    |
| Téléphone Saint-Victor         | 601,95 \$    |
| Telus mobilité                 | 107,29 \$    |
| Mathieu Rodrigue               | 140,00 \$    |
| Catherine Roy                  | 144,50 \$    |
| Catherine Roy                  | 592,11 \$    |
| Armand Lapointe Equipement     | 1 466,62 \$  |
| Nancy Lagueux                  | 230,00 \$    |
| Hydro-Québec                   | 1 888,68 \$  |
| Gaz Métro                      | 1 788,93 \$  |
| Poste Canada                   | 211,15 \$    |
| Caroline Pépin                 | 1 448,46 \$  |
| Buffet Josette Tardif          | 1 402,50 \$  |
| Michel Mathieu                 | 150,00 \$    |
| Jonathan V. Bolduc             | 60,00 \$     |
| Nancy Lagueux                  | 230,00 \$    |
| Communication Johanne Veilleux | 860,01 \$    |
| Bruno Gagné                    | 22,50 \$     |
| Claude Plante                  | 112,50 \$    |
| Marc Bureau                    | 45,00 \$     |
| Pitney Bowes                   | 301,41 \$    |
| Conseil de la Culture          | 40,00 \$     |
| Hydro-Québec                   | 2 006,66 \$  |
| Pitney works                   | 229,95 \$    |
| Nancy Lagueux                  | 230,00 \$    |
| Ass. des directeur municipaux  | 1 841,56 \$  |
| M.R.C. Robert-Cliche           | 1 250,00 \$  |
| Kathleen Veilleux              | 523,15 \$    |
| Conseil de la Culture          | 40,00 \$     |
| Claude Plante                  | 390,30 \$    |
| Eric Poulin                    | 363,30 \$    |
| Marc Bureau                    | 31,80 \$     |
| Charles Poulin                 | 31,80 \$     |
| Nelson Bolduc                  | 53,85 \$     |
| Gino Vachon                    | 195,00 \$    |
| Marco Poulin                   | 210,00 \$    |
| Nelson Bolduc                  | 315,00 \$    |
| Fernande Jacques               | 285,00 \$    |
| Pegaze                         | 500,14 \$    |
| Cordonnerie Bureau             | 1 189,84 \$  |
| Alliance Coop                  | 5 329,10 \$  |
| DEBB                           | 148,84 \$    |
| Municipalité de Saint-Benoit   | 1 048,46 \$  |
| Excavations de la Chaudière    | 5 024,40 \$  |
| Bureautique Guy Drouin         | 154,41 \$    |
| Magasin Coop                   | 543,24 \$    |
| Centre Electrique de Beauce    | 156,10 \$    |
| Garage Alain Bolduc            | 138,18 \$    |
| Hewitt                         | 662,87 \$    |
| Morency Avocat                 | 11 494,39 \$ |
| Medds Colis                    | 22,77 \$     |

|  |                     |
|--|---------------------|
| Fleurons du Québec                     | 459,90 \$           |
| Librairie de la Chaudière              | 226,33 \$           |
| France Thibault                        | 6 898,50 \$         |
| Marie-Michèle Vachon                   | 70,53 \$            |
| Garage Stéphane Turcotte               | 68,99 \$            |
| Unicoop                                | 80,00 \$            |
| Municipalité de Saint-Frédéric         | 331,44 \$           |
| Environnex                             | 456,79 \$           |
| Centre du Camion Amiante               | 3 915,29 \$         |
| Ateliers FLPH                          | 474,59 \$           |
| M.R.C. Robert-Cliche                   | 19 227,95 \$        |
| GDG Environnement                      | 6 556,45 \$         |
| Les Pneus Beaucerons                   | 1 227,93 \$         |
| Hercule Fortin Inc.                    | 673,99 \$           |
| Garage Bizier                          | 457,30 \$           |
| EMCO                                   | 778,38 \$           |
| Réseau Biblio                          | 1 112,76 \$         |
| Fédération Québécoise des Municipalité | 135,59 \$           |
| APELF                                  | 919,80 \$           |
| Wainbee                                | 234,86 \$           |
| Ville de Beauceville                   | 292,34 \$           |
| Excavations Pamphile Rodrigue          | 7 632,37 \$         |
| Soudure Mobile 2000                    | 90,25 \$            |
| Blanchette Vachon                      | 6 323,63 \$         |
| Aréofeu                                | 651,91 \$           |
| CLD Robert-Cliche                      | 215,96 \$           |
| Horizon Mobile                         | 345,21 \$           |
| Laboratoire de Canalisation            | 2 005,71 \$         |
| Pharmacie Stephanie Roy                | 36,53 \$            |
| Fond de l'informattion foncière        | 12,00 \$            |
| PME partenaire                         | 770,91 \$           |
| Municipalité de Tring-Jonction         | 78,00 \$            |
| Aqua Beauce                            | 72,00 \$            |
| Eddynet                                | 1 105,23 \$         |
| Librairie Select                       | 97,45 \$            |
| CWA                                    | 7 264,12 \$         |
| Solution GA                            | 501,75 \$           |
| Pro du CB                              | 1 380,39 \$         |
| Extincteur de Beauce                   | 465,64 \$           |
| Aube Nouvelle                          | 125,00 \$           |
| Gingras Électrique                     | 336,52 \$           |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>120 773,08\$</b> |

ADOPTÉ

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance est levée.

ADOPTÉ

**LE MAIRE**

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE  
PAR INTÉRIM**

**JONATHAN V. BOLDUC**

**KATHLEEN VEILLEUX**